

Rapport d'activité 2018



PÔLE HABITAT

Service logement spécifique - CADA



Diaconat de Bordeaux
32 rue du Commandant Arnould
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 76 17
contact@diaconatbordeaux.fr
www.diaconatbordeaux.fr

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	L'activité du Service.....	
1.	Les effectifs.....	
2.	Caractéristiques des publics accueillis dans l'année	
3.	L'accompagnement	
4.	Entrées et sorties.....	
5.	Bilan et analyse	
3	Conclusion.....	

- 1 Introduction

Les éléments de perspective de l'année 2017 étaient centrés sur le Développement du Pouvoir d'Agir (DPA) des ménages accueillis, dans l'optique de développer leur autonomie et de donner les clés de l'intégration aux bénéficiaires de la protection internationale.

En ce sens, deux personnes de l'équipe éducative et le Chef de Service ont pu bénéficier d'une formation sur l'Empowerment ou encore le DPA. Cela traduit une volonté associative et une conviction du Service Logement Spécifique en l'intérêt de promouvoir le pouvoir d'agir des personnes accueillies.

Plusieurs travaux et réflexions (cf. démarche qualité) ont aussi été menés pour une adéquation entre les missions du Service et les attentes/besoins des ménages hébergés.

Il paraît pertinent de pouvoir s'arrêter quelques instants sur la réalité à laquelle sont confrontés les ménages que nous accompagnons et notamment l'écart considérable entre leur contexte de vie dans leur pays d'origine et celui dans leur pays d'accueil. Tous ces ménages accueillis ont quitté leur pays de naissance car ils n'y voyaient pas d'avenir, et il était nécessaire de fuir pour survivre. Ils ont été contraints d'abandonner leurs familles, leurs amis, leur(s) habitation(s), leur(s) emploi(s), leurs passions, leurs habitudes, et donc leur statut au sein d'une société.

Ils ont quitté une réalité de vie pour en connaître une nouvelle, source de sécurité et d'espoir mais également source d'inconnues, d'angoisses, et de manque de repères.

Leur passage au sein de notre Service est donc une étape, importante, dans leur parcours. Nous leur offrons une prise en charge professionnelle et bienveillante et nous nous attachons à leur inculquer leurs nouveaux droits et devoirs, mais également la nécessité de s'adapter à une nouvelle réalité. Une réalité souvent éloignée de la leur qui se traduit par un nouvel obstacle, celui de l'intégration. Les ménages ont besoin de temps pour s'adapter à cela car leur quotidien de vie a connu, parfois, une transformation radicale.

Pour les bénéficiaires de la protection internationale, l'accès au logement autonome, la régularité dans le paiement de leurs obligations financières, le contexte tendu de l'accès au logement et à l'hébergement sur Bordeaux Métropole sont notamment des notions qui peuvent être éloignées de leur précédente réalité. Nous avons donc un rôle essentiel afin de les accompagner dans cette adaptation. La prise en charge au CADA permet de leur inculquer ce nouvel apprentissage qui, au fil du temps, deviendra leur nouvelle réalité.

1 Identification du service ou de l'établissement

Identification de l'entité juridique

Raison sociale : Diaconat de Bordeaux

N° SIRET : 38255018400016

Statut juridique : Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Agréments :

- Habilitation Aide sociale CHRS : 26/11/1998
- Instruction RSA : 01/09/2009
- Ingénierie sociale et financière : 24/12/2010
- Intermédiation locative et gestion financière : 24/12/2010

Autres établissements appartenant à l'entité juridique :

- Centre d'Accueil d'Urgence Trégy
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale des Capucins et Mamré
- Service Logement Accompagné
- Service Logement Spécifique – Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- Maisons relais Sichem et Bethel
- Pôle insertion
- RHVS Study Hôtel

Identification du service ou de l'établissement

Nom : Service Logement Spécifique

Adresse : 31, rue Tastet – 33000 BORDEAUX

Tel : 05 56 17 81 70 Fax : 05 56 17 81 79 e-mail : pole.habitat@diaconatbordeaux.fr

Nombre de sites : 1 site collectif, 29 logement en diffus

Localisation des sites : Bordeaux Métropole

Nombre de places : 130 Durée de séjour : Durée de la procédure de demande d'asile

Public : Demandeurs d'asile

Identification des représentants de service ou d'établissement

Représentant de l'entité juridique : Philippe RIX

Fonction : Directeur général Tel : 05 56 44 76 17 e-mail : philippe.rix@diaconatbordeaux.fr

Représentante du Pôle Habitat : Juliette REMY

Fonction : Directrice Tel : 07 77 26 14 76 e-mail : juliette.remy@diaconatbordeaux.fr

Représentant du service Logement spécifique : David MAZURIER

Fonction : Chef de Service Tel : 07 77 26 15 08 e-mail : d.mazurier@diaconatbordeaux.fr

- 2 Les ressources humaines

L'équipe

L'équipe du Service Logement Spécifique – CADA est composée de compétences pluridisciplinaires. Ainsi, elle s'articule de la manière suivante :

- Juliette REMY, Directrice du Pôle Habitat, de formation Psychologue clinicienne et addictologue ;
- David MAZURIER, Chef de Service, de formation Conseiller en Economie Sociale et Familiale ;
- Lauriane CAPDEVILLE, Intervenante Sociale, Conseillère en Economie Sociale et Familiale ;
- Julie TROUVE, Intervenante Sociale ;
- Morgane RAGUENET-PRE, Intervenante Sociale, Juriste ;
- Elodie LAURA, Intervenante Sociale, Educatrice Spécialisée ;
- Tom FONCELLE, Intervenante Social ;
- Céline POTIN, Infirmière Diplômée d'Etat ;
- Philippe KHEBBAT : Maître de Maison ;
- Jean-Michel LARROQUE : Animateur technique ;
- Sarah MAHAMOUDOU, Gina LACHOUA, Charlotte MIR, Assistantes Administratives en Gestion Locative Adaptée et Sociale.

Les mouvements de personnel

Julie TROUVE a été en congé maternité à compter du 31/08/2018 et de retour le 21/01/2019. Elle a été remplacée par Maurane GARDESSE, Intervenante Sociale/Juriste.

Philippe KHEBBAT a connu une période d'arrêt maladie. Il a été remplacé successivement par Agathe GUY, Nathalie PLANDE, Eloïse TARET-DROUET et Marion GOSSARD.

Morgane RAGUENET-PRE a accédé au poste à mi-temps de Coordinatrice du Service Mineurs Non Accompagnés. Afin de compléter son absence sur le Service, Marlène LOCQUE, Conseillère en Economie Sociale Familiale a été recrutée.

Tarik BELLEFQIH, précédemment Intervenante Social/Juriste sur le Service, est passé à temps plein sur ses fonctions de Coordinateur du couloir humanitaire FEP et de Coordinateur des bénévoles du Diaconat de Bordeaux.

- 3 La vie institutionnelle

Le conseil de la vie sociale (Participation des usagers)

Dans le cadre de la prise en charge des hommes isolés au sein du collectif des Capucins, nous organisons des réunions collectives avec les résidents. En effet, la vie en collectivité et le partage du quotidien nécessite des temps d'échange afin de permettre aux résidents et à l'équipe de s'exprimer sur le fonctionnement du centre. Ainsi ces réunions sont l'occasion, pour les résidents, d'aborder les points de dysfonctionnements au sein du centre, les difficultés rencontrées dans la dynamique du groupe, l'organisation de la vie collective et les points à valoriser et, pour l'équipe, cette instance permet de réadapter les règles de fonctionnement du centre, de réguler les tensions, et de donner des informations diverses.

Les actions de coopération

La gestion de la sortie des résidents accueillis sur le Service constitue une de nos missions majeures. Ainsi, la réglementation à laquelle nous sommes soumis afin de répondre à cela, à savoir un délai de trois mois renouvelable une fois (sur demande auprès de l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration) pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (ou Réfugiés) et un délai d'un mois pour les Déboutés du droit d'asile, nous impose d'une part de mettre à profit nos compétences et notre expertise sociale, et d'autre part de collaborer étroitement avec les autres Services du Diaconat de Bordeaux.

En effet, l'accès à un logement ou un hébergement adapté constitue le socle de l'intégration des Réfugiés. Au vu de l'accompagnement social global réalisé par l'équipe éducative, il nous apparaît, régulièrement, que l'accès à un logement en bail direct pour une partie du public accueilli ne peut se faire sans une étape d'hébergement intermédiaire, gage d'une consolidation de leur autonomie, et ce pour les raisons suivantes :

Absence de ressources suffisantes : cela concerne les Bénéficiaires de la Protection Internationale de moins de 25 ans qui, du fait de leur âge, ne peuvent prétendre au RSA ;

Carence encore prononcée en ce qui concerne la maîtrise de la langue : la barrière de la langue peut constituer un frein quant à l'accès au logement autonome et certains ménages accueillis ont encore besoin d'un étayage soutenant pour favoriser leur bonne compréhension des démarches administratives, sociales, locatives et de santé à effectuer ;

La nécessité de consolider l'intégration sociale et professionnelle : certains ménages accueillis Réfugiés ont encore un réel besoin de soutien quant à l'acquisition de repères, de codes culturels afin de continuer à s'adapter à leur nouvelle terre d'accueil ;

Pour répondre à cela, nous nous sommes rapprochés des services suivants : le Pôle Accueil Social (ouverture du droit RSA pour les ménages de plus de 25 ans, et accès au Dispositif d'Hébergement d'Urgence Pérenne pour les ménages ayant des dossiers de Contingent Prioritaire en cours), le Service Logement Accompagné (accès aux dispositifs de Médiation Locative et d'Intermédiation Locative), et le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

La démarche qualité

Au cours de cette année 2018, nous avons été dans l'obligation de mettre fin à certaines prises en charge de ménages Réfugiés, notamment d'hommes isolés. En effet, le cadre réglementaire de l'accueil des demandeurs d'asile en CADA nous impose de mettre fin à l'hébergement d'un ménage Réfugié si ce dernier refuse une solution de logement ou d'hébergement adapté. Ainsi, nous avons mis fin à l'hébergement de trois hommes isolés malgré l'accompagnement social global de l'équipe éducative portant sur les projets de sortie en adéquation avec la réalité (contexte du logement et de l'hébergement sur le territoire, ressources, autonomie)

Des fins de prise en charge de ce type n'étant, bien évidemment, pas l'objet de nos missions, nous avons, lors de temps formels, fait un travail de remise en question de notre pratique afin d'éviter, au maximum, de nouvelles situations de ce type. Au-delà d'une nouvelle analyse des situations, un protocole de sortie des Réfugiés a été mis en place, tout comme un courrier d'engagement du ménage dans son projet de sortie et la visite des CHRS pour les ménages positionnés sur ce type d'orientation. Par ailleurs, l'année 2019 verra la finalisation de deux modèles distincts de projets personnalisés : un à destination des ménages en procédure de demande d'asile, et un à destination des ménages Bénéficiaires de la Protection Internationale.

- 4 L'activité

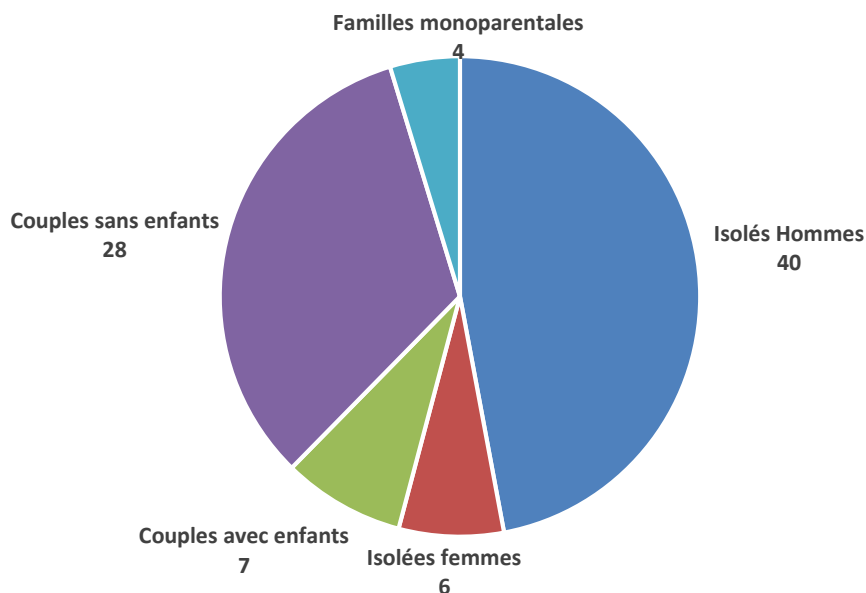
1. Les effectifs

Nombre de ménages accueillis en 2018

Nombre de ménages présents au 31/12/2018	48
Nombre de ménages entrés dans l'année	32
Nombre de ménages sortis dans l'année	37
Nombre de ménages orientés vers le service dans l'année	32

Nous pouvons noter que le nombre des ménages sortis est supérieur à celui des ménages entrés en 2018. Cela signifie, notamment, que notre mission de gestion des sorties a été remplie avec efficacité et a permis de créer de la fluidité et de la mobilité dans le parc du CADA du Diaconat de Bordeaux.

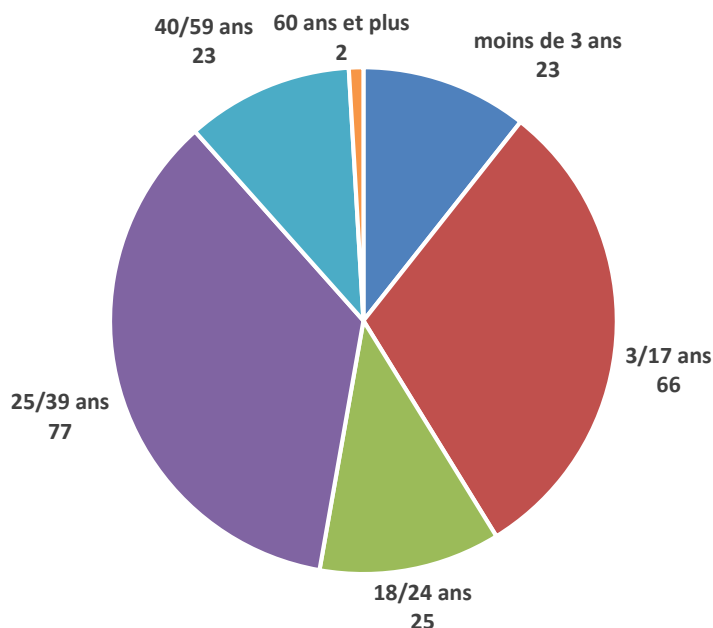
Détail des ménages accueillis en 2018



En 2018, 85 ménages ont été accueillis sur le CADA. Nous pouvons noter que 47% des accueillis sont des hommes isolés. Cela est à mettre en lien avec le collectif des hommes isolés sur le secteur qui a connu un turnover important avec de nombreuses entrées et sorties.

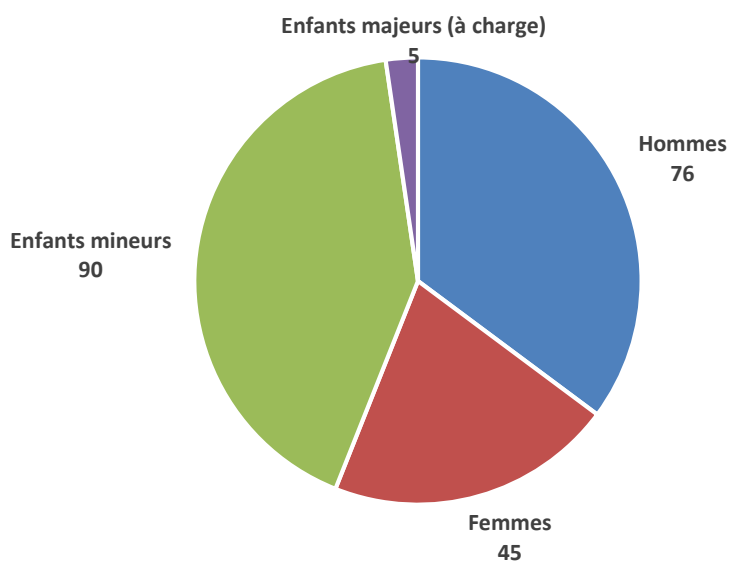
2. Les caractéristiques publiques

Âge des personnes accueillies



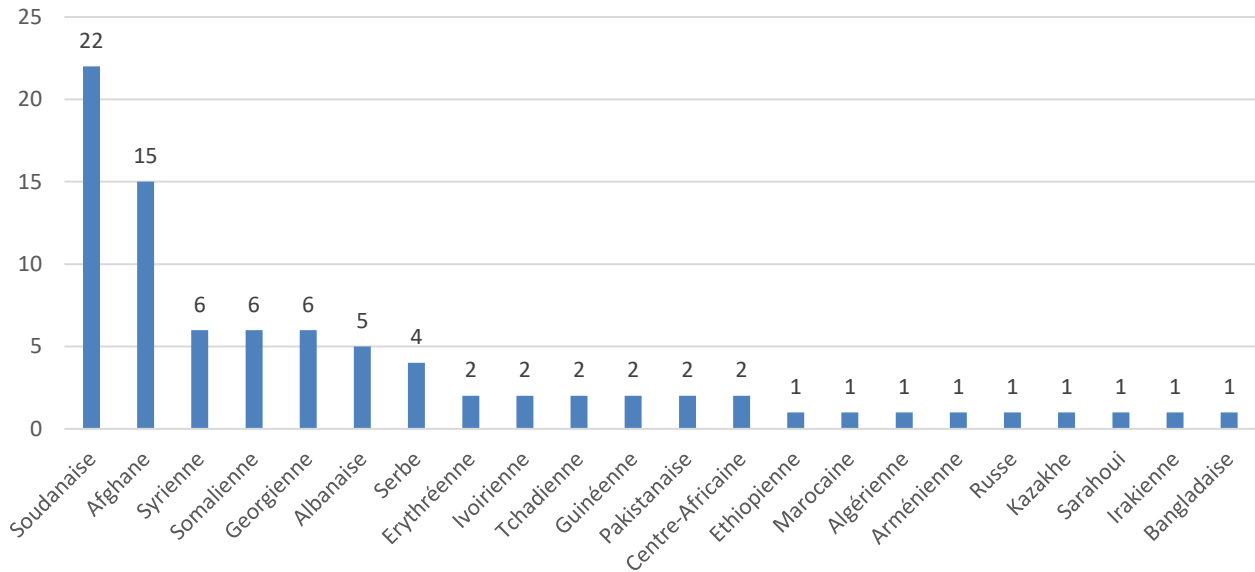
36% des personnes accueillies ont entre 25 et 39 ans, 31% d'entre elles ont entre 3 et 17 ans, soit 67% des personnes accueillies. Nous pouvons également noter que la moyenne d'âge des personnes accueillies est de 36 ans, soit une population jeune composée, en majorité de familles avec enfants.

Typologie des ménages

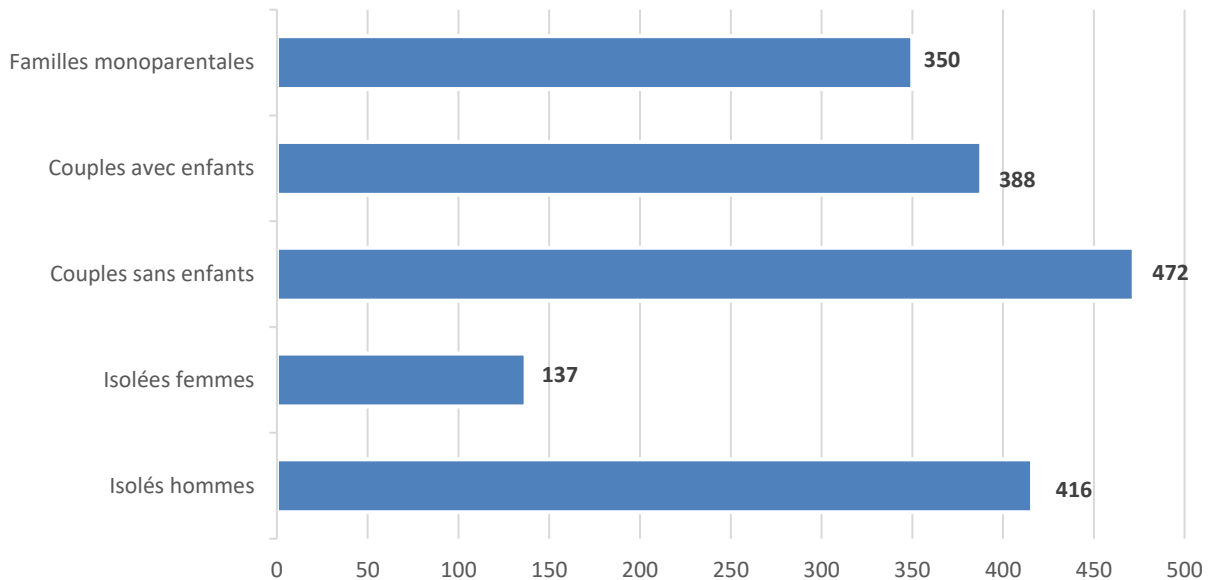


Comme le souligne le graphique précédent, l'accueil de familles est majoritaire au CADA et 42% des personnes accueillies sont des enfants mineurs.

Nationalité



Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2018



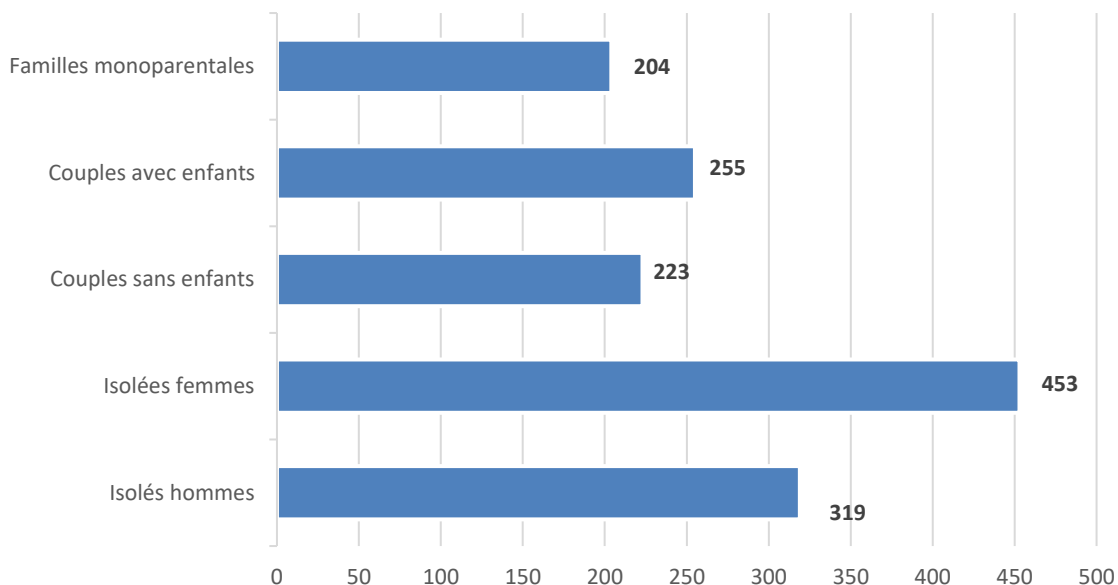
Nous observons que les séjours les plus longs des personnes ayant quitté le Service concernent les couples sans enfant et les hommes isolés.

La durée de séjour des couples sans enfant est notamment expliquée par les délais de sortie anormalement longs de deux ménages réfugiés qui ont procédé à une réunification familiale.

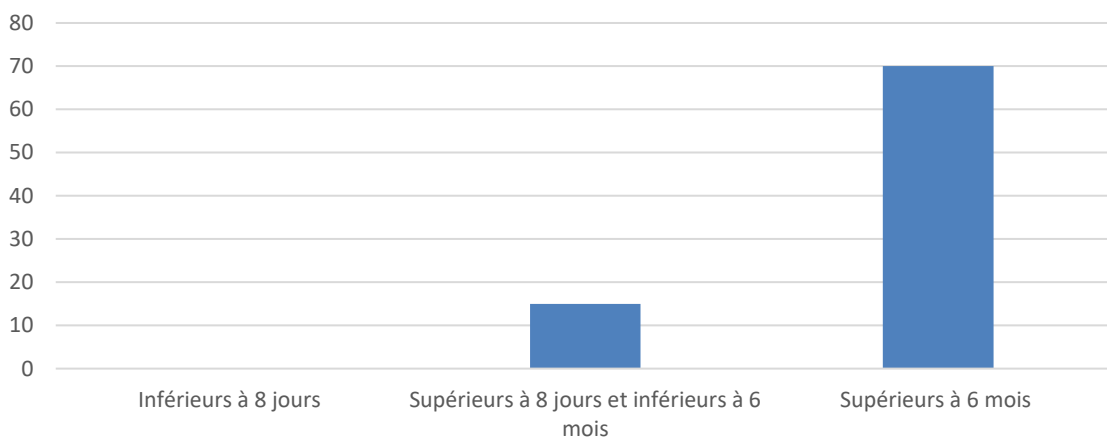
En ce qui concerne les hommes isolés bénéficiaires de la protection internationale, la durée de séjour est à mettre en corrélation avec le manque de logements de type 1 ou d'hébergements individuels sur le territoire girondin ce qui ne facilite pas leur sortie du CADA.

La durée de séjour moyenne des ménages sortis est de 352 jours.

Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2018



La durée de séjour importante des femmes isolées présentes au 31/12/2018 s'explique par la durée anormalement longue d'un recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile d'une femme accueillie, de nationalité érythréenne (835 jours soit deux ans et plus de trois mois).



Nous pouvons noter que 82% des séjours des ménages accueillis sont supérieurs à 6 mois. En effet, un ménage est en moyenne hébergé un an sur le Service. Les durées de séjour sont liées aux demandes d'asile, et la durée de ces dernières est difficilement quantifiable : non maîtrise des délais de convocations OFPRA, de réponses OFPRA, de convocations CNDA, de réponses CNDA.

L'accompagnement social

Admissions

100% des ménages ont été orientés par l'Office Français de l'Intégration de l'Immigration via le DNA. Les principaux motifs d'accès à notre dispositif d'hébergement sont les suivants :

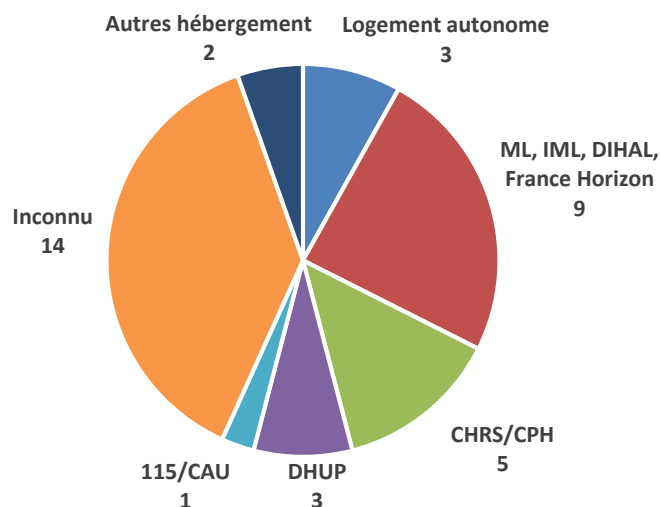
- Absence de logement/hébergement ;
- Accès aux droits ;
- Situation administrative (demande d'asile) ;
- Situation de vulnérabilité liée à l'exil.

Accompagnement santé

Chaque ménage qui intègre le CADA bénéficie d'un rendez-vous individuel avec l'Infirmière du Service. Ainsi, une évaluation de la situation de santé de chaque personne est effectuée afin de mettre en place, si besoin, un parcours de soin ou d'en assurer la continuité.

Des collaborations étroites et régulières ont lieu avec les Permanences d'Accès aux Soins de Santé ainsi qu'avec l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité. Pour les bénéficiaires de la Protection Universelle Maladie (PUMa) et la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), un important travail est effectué pour les orienter vers les médecins généralistes de secteur.

Orientation à la sortie des ménages accueillis en 2018



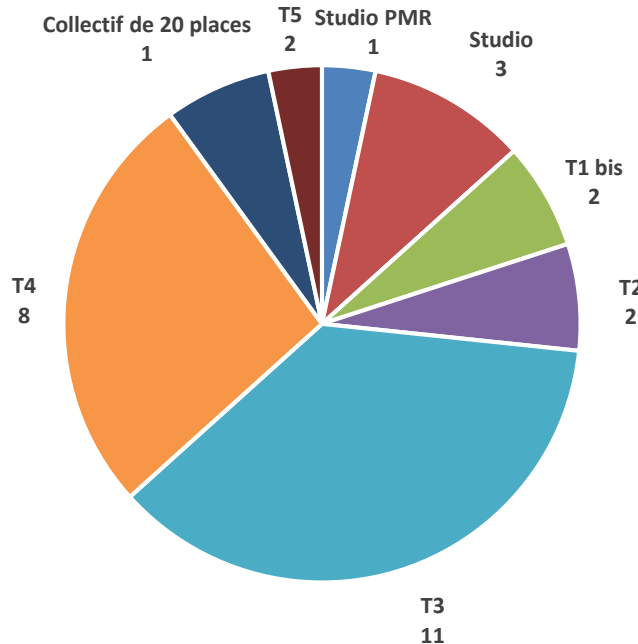
Sur 36 ménages sortis en 2018 :

- 14 sont partis soit sans solution faute de place au 115, soit ont quitté volontairement le Service, soit n'ont pas voulu de soutien. Cela concerne les ménages déboutés de leur demande d'asile, les ménages quittant volontairement le Service (arrêt de leur demande d'asile), ou les ménages dont nous avons mis fin à la prise en charge en raison de leur refus d'une proposition de logement ou d'hébergement adapté ;
- 9 d'entre eux ont été orientés vers des dispositifs de logement accompagné : Médiation Locative, Intermédiation Locative, dispositif de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), dispositif France Horizon ;
- 5 ont été orientés vers un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) ou un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ;
- 3 ont été admis dans le Dispositif d'Hébergement d'Urgence Pérenne ;
- 3 ont accédé à un logement autonome ;
- 2 sont concernés par l'Aide au Retour Volontaire de l'OFII ;
- 1 a bénéficié d'une place au 115.

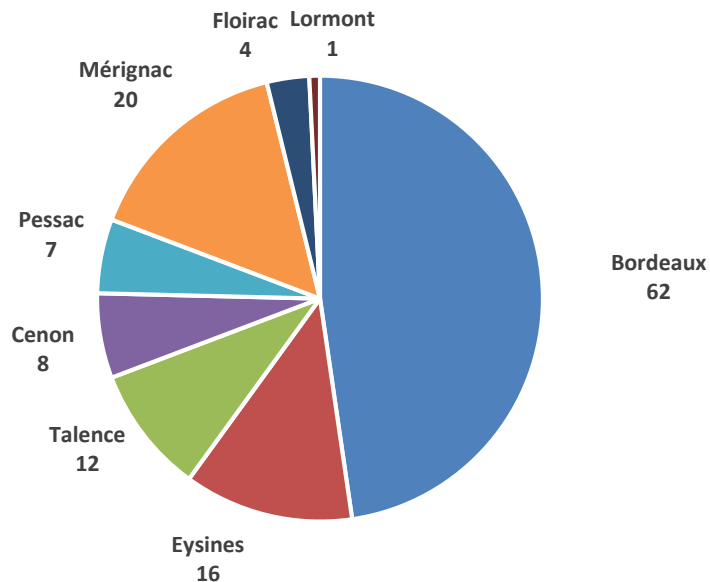
- 5 Eléments spécifiques du service

Le parc du CADA

Le parc du CADA est composé de 30 logements (dont un foyer collectif) sur Bordeaux Métropole. Sa typologie se décline de la manière suivante :

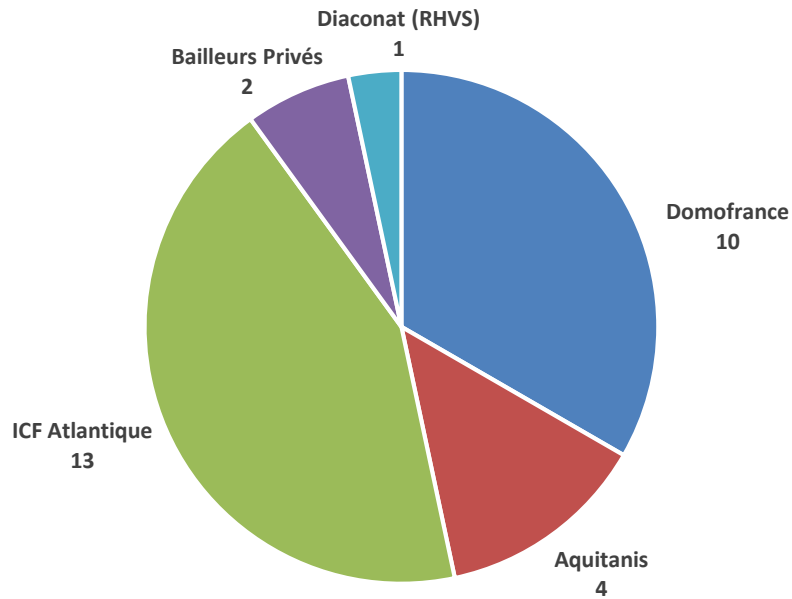


La localisation des places CADA se présente de la manière suivante :



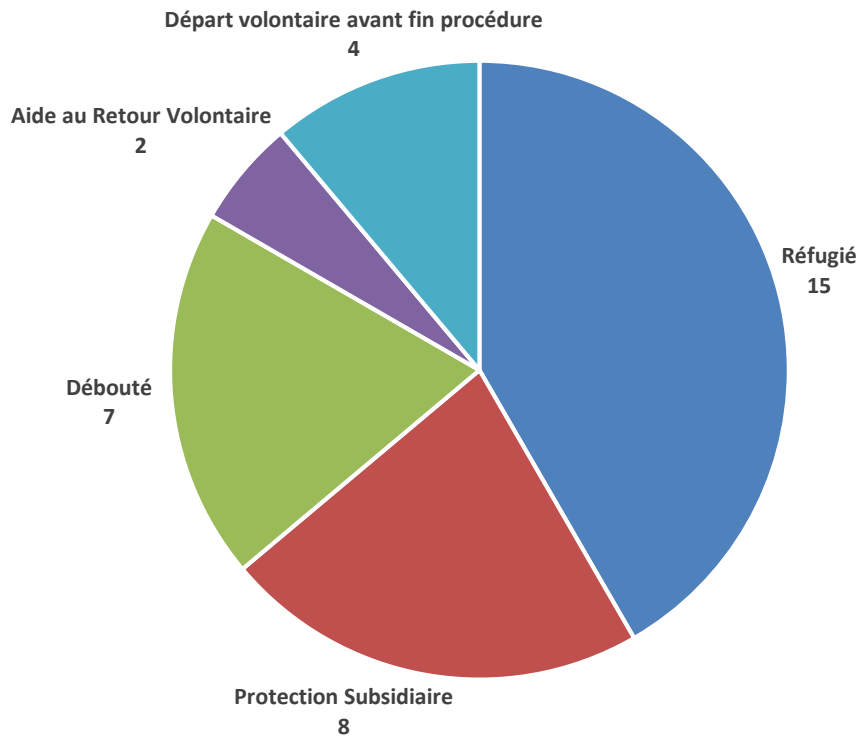
En 2018, la localisation des places du CADA n'a pas connu de changement.

Le nombre de logement par bailleurs :



La liste des bailleurs à qui nous louons nos biens immobiliers n'a également pas connu d'évolution.

Situation administrative des 36 ménages sortis du CADA en 2018:



Nous constatons que la sortie des bénéficiaires de la protection internationale représente 64% des sorties effectuées dans l'année.

- 6 Conclusion

L'exercice 2018 a de nouveau généré une activité importante, notamment par les nombreuses entrées et sorties réalisées par le Service. En effet, afin de respecter nos obligations réglementaires concernant la sortie du dispositif des ménages accueillis, et plus précisément des bénéficiaires de la protection internationale, nous avons renforcé notre accompagnement par une collaboration plus étroite avec les partenaires internes et externes. Ainsi, en ce qui concerne les sorties des ménages accueillis, tous statuts confondus, une hausse de 112% est constatée entre l'année 2017 et l'année 2018.

2019 va connaître de nouvelles actions comme, par exemple, la mise en place des séances d'informations collectives sur différentes thématiques telles que la réforme de la loi asile et immigration, ou encore la santé et l'emploi. Afin de développer l'autonomie des personnes accueillis, il nous paraît essentiel de nous assurer qu'elles aient connu et assimilé leurs droits et devoirs.

Nous souhaitons développer une nouvelle compétence au sein de notre service en faveur de l'insertion professionnelle des publics réfugiés, par le recrutement d'un conseiller en insertion professionnelle, dans la logique du développement du projet transversal de l'emploi d'abord au sein de l'association.

La sortie des déboutés et des bénéficiaires de la protection internationale fait partie de l'une nos missions principales et la question du droit est un élément primordial pour la mener à bien.

En 2019, l'équipe du CADA participera à l'écriture du projet de service.